

Saint-Lô. Maltraitements sur deux enfants pendant cinq ans : l'infirmière du collège lance l'alerte

Blaise Vincent

3-4 minutes

Le 13 mai, un homme de 37 ans a comparu devant le [tribunal de Coutances](#) pour des violences habituelles sur mineurs de moins de 15 ans. Son épouse de 35 ans, la mère des deux victimes, était aussi poursuivie mais n'a pu se rendre à l'audience pour des raisons médicales. Le prévenu a épousé sa compagne qui avait déjà deux filles. Il a adopté ces enfants qui l'appellent "Papa". Depuis, ils ont eu deux autres filles. Seuls les enfants de la première union ont subi des sévices. Le parquet a été saisi de l'affaire le 22 avril 2025 après des signalements de l'infirmière du collège de Saint-Lô, qui a repéré des hématomes au visage de l'aînée et qui a recueilli des confidences. Les faits poursuivis vont du 1^{er} avril 2020 au 22 avril 2025. Les enfants avaient 4 et 8 ans au moment des premières [violences](#).

A lire aussi. [Calvados. Cris, coups de pied dans le ventre et claques : il maltraite ses enfants](#)

De multiples sévices

Les victimes, très éprouvées psychologiquement, ont été examinées par un médecin psychiatre de l'UMJ qui a accordé 10 jours d'ITT pour l'aînée et 5 jours pour la cadette. Il y a des [giffes](#) et des coups de pied au derrière mais ce sont les sévices psychologiques qui ont causé le plus de souffrances. Ainsi, elles devaient parfois rester debout au pied de leur lit dans le noir, quelques dizaines de minutes selon le prévenu, quelques heures pour son épouse, parfois des nuits entières selon les victimes. Il leur arrivait fréquemment de recevoir des douches glacées, de ne pouvoir aller aux toilettes pendant des heures et lorsqu'elles se sont fait dessus, le prévenu les a obligées à porter des couches. A plusieurs reprises, elles ont été conduites dans un établissement de restauration rapide où elles devaient regarder leurs demi-sœurs manger des hamburgers alors qu'elles n'avaient rien.

Il minimise les violences

A la barre, le prévenu affirme que ces violences sont exagérées et orchestrées par une belle-famille malveillante. Le "piquet de grue" devant le lit la nuit ne durerait que quelques minutes, les douches seraient tièdes, la privation de l'accès aux toilettes due à une facture d'eau excessive et s'il est vrai qu'au restaurant elles n'avaient pas de hamburger, on leur offrait une salade. Il affirme que depuis il a pris conscience "*du caractère inadapté*" de son comportement. Il explique qu'il a lui-même subi des [maltraitements](#) étant enfant et que pour lui c'était devenu la norme.

Placées dans des familles d'accueil

Les filles ont été placées dans des familles d'accueil différentes. L'état psychologique de l'aînée, une adolescente, est préoccupant : elle a fait plusieurs tentatives de suicide. Le tribunal condamne le prévenu à deux ans de prison avec un sursis probatoire et l'obligation de faire un stage sur les obligations parentales. Il doit aussi suivre des soins. L'épouse est condamnée à un an de la même peine. Ils devront indemniser les victimes de 3 000€ chacune.